Opéra Orchestre national Montpellier Occitanie

RÈGLEMENT DE CONCOURS & POSTE OFFERT

Un Cor grave

Jouant les 2ème, 4ème et 6ème cors
pouvant jouer les tubens 2, 4 et 6
2ème catégorie – Temps complet

Samedi 20 mars 2027 à 9h30

Salle Beracasa – Le Corum
(adresse : Le Corum – Entrée des artistes – rue du Faubourg de Nîmes – 34000 Montpellier)
9h15 : appel et tirage au sort pour déterminer l'ordre de passage des candidat·e·s.

Date limite de dépôt de candidature : Mercredi 10 mars 2027

1 - CONDITIONS D'ACCÈS ET INSCRIPTIONS

1.1 Conditions d'accès

Ce concours est ouvert aux candidat·e·s de toutes nationalités.
Pour concourir, tout·e candidat·e doit satisfaire aux conditions suivantes :

- Jouir de ses droits civiques,
- Produire un certificat médical attestant qu'il·elle est apte à assurer les fonctions de musicien·ne d'orchestre,
- Les candidat·e·s étranger·e·s devront être en règle avec la législation française sur le séjour et le travail dès le jour de leur prise de fonctions sous peine de perdre le bénéfice du concours.

1.2 Inscriptions

Les demandes d'inscription au concours doivent être adressées par courriel : concours.cor@oonm.fr
ou par voie postale à : *Opéra Orchestre national Montpellier Occitanie – Régie Générale de l'Orchestre – Le Corum – CS 89024 – 34967 Montpellier cedex 2 – France*

Pour cette inscription, les candidat·e·s rempliront la fiche d'inscription figurant en annexe au présent règlement et fourniront obligatoirement les pièces suivantes :

- Une photocopie d'une pièce d'identité
- Une photocopie des diplômes obtenus
- Un curriculum vitae

Les dossiers incomplets ne seront pas pris en compte.

Les inscriptions doivent être envoyées au plus tard par courriel ou voie postale (cachet de la poste faisant foi) **le mercredi 10 mars 2027.**
Sans retour de la confirmation d'inscription par la régie de l'orchestre, il appartient aux candidat.e.s de contacter celle-ci, au plus tard, dans les 24 heures suivant la clôture des inscriptions.
Les dates et heures du concours étant portées à la connaissance des candidat·e·s, aucune convocation ne sera envoyée.

Les frais de transport et de séjour sont intégralement à la charge des candidat·e·s et ne seront pas remboursés, y compris pour les lauréat·e·s.

2. COMPOSITION DU JURY ET FONCTIONNEMENT

Le jury des concours de recrutement de l'Opéra Orchestre national Montpellier Occitanie peut comprendre jusqu'à 12 membres. Il est placé sous la présidence de la Directrice Générale.
Le jury est souverain dans ses décisions.
Le jury a la faculté d'interrompre le candidat à tout moment ou, au contraire, de l'inviter à procéder à une nouvelle audition.
Selon le niveau des candidat·e·s, le jury a la faculté de pourvoir ou non le poste mis en concours.

3. ÉPREUVES

Les musicien·ne·s de l'Opéra Orchestre national Montpellier Occitanie titulaires dans la même famille d'instrument qui se portent candidat·e·s sont dispensé·e·s de la première épreuve.

3.1. Accompagnement des épreuves

S'il·elle le désire, le·la candidat·e pourra bénéficier gratuitement des services d'un·e accompagnateur·trice pour l'exécution des morceaux de concours. La date, l'horaire, ainsi que le lieu de la répétition avec l'accompagnateur·trice seront communiqués à chaque candidat·e à la clôture des inscriptions.

3.2. Déroulement des épreuves

Le concours comportera au moins trois épreuves dont chacune est éliminatoire.

Les deux premières épreuves ont lieu obligatoirement derrière paravent.

Un tirage au sort a lieu avant la première épreuve. Les candidat·e·s retenu·e·s pour le deuxième tour conservent leur numéro.

Pour le confort des candidat·e·s et de nos équipes, plusieurs groupes pourraient être constitués et dans ce cas, l'ordre de passage des candidat.e.s se ferait par tirage au sort pour chaque groupe.

Dans le cas où un·e musicien·ne titulaire de l'Orchestre National de Montpellier se présenterait au concours, un nouveau tirage au sort serait alors effectué avant la deuxième épreuve.

Le·la candidat·e n'est pas autorisé·e à préluder au moment de l'accord.

Peuvent assister aux épreuves, les personnels de l'association en contrat à durée indéterminée.

3.3. Traits d'orchestre

Les traits d'orchestre imposés seront disponibles sur le site de l'orchestre à compter du lundi 11 janvier 2027**.**

4. ENGAGEMENT

4.1 Prise de fonctions

Prise de fonctions souhaitée : au plus tard le 1er septembre 2027.

L'artiste musicien·ne reçu·e sera tenu·e de prendre ses fonctions à la date prévue par le règlement du concours. Toutefois, dans les jours qui suivent la proclamation des résultats, un délai de 6 mois, pourra être accordé par la Direction. Ce délai pourra être prolongé à la demande du candidat ou de la candidate retenu·e après accord de la Direction.

Une fois la date de prise de fonctions arrêtée, l'absence, sauf cas de situation exceptionnelle, entraîne la perte du bénéfice du concours et le poste est, dès lors, déclaré vacant.

En cas de désistement d'un·e lauréat·e ou de rupture de son contrat de travail et dans un délai maximum de 12 mois après la date du concours, le poste pourra être proposé au candidat ou à la candidate classé·e deuxième, à la condition expresse que le jury ait consigné au procès-verbal son identité, et son aptitude au poste offert. Pour des raisons d'éthique le jury peut revenir sur sa décision qui sera consignée sur le procès-verbal.

4.2 Nature du contrat et prise en compte d'une ancienneté

L'artiste musicien·ne ainsi recruté·e est engagé·e par contrat, pour une durée indéterminée.

La prise en compte de l'ancienneté dans la même catégorie des artistes musicien·ne·s sera fondée sur leur appartenance à un autre orchestre, et sur justificatifs.

5. RÉMUNÉRATION

Rémunération annuelle brute globale minimale :
42 943 € au 1er janvier 2025 : poste de cor grave 2ème catégorie, jouant les 2ème, 4ème et 6ème cor, pouvant jouer les tubens 2, 4 et 6.

L'inscription au concours implique, de la part des candidat·e·s, l'acceptation sans réserve des conditions du présent règlement.

Pour tous renseignements, s'adresser à :

Régie générale de l'Orchestre
Adresse Postale :
Opéra Orchestre National de Montpellier Occitanie
Régie générale de l'Orchestre
Le Corum / CS 89024
34967 Montpellier cedex 2
France
Téléphone régie générale : +33 (0)4.67.57.06.78
Téléphone standard administration : +33 (0)4.67.60.19.99
E-mail : concours.cor@oonm.fr

https://opera-orchestre-montpellier.fr/opera-orchestre/concours-et-recrutements

Opéra Orchestre national Montpellier Occitanie

FICHE D'INSCRIPTION

Photo d'identité récente obligatoire

Nom de famille :

Prénom :

Date de naissance :

Lieu de naissance :

Nationalité :

Situation de famille :

Adresse :

Code postal :Ville : Pays :

Téléphone : Situation professionnelle actuelle :

E-mail :

Je désire me présenter au concours de recrutement suivant :

☐ **un cor grave jouant les 2ème, 4ème et 6ème cors, pouvant jouer les tubens 2, 4 et 6**
(2ème catégorie – Temps complet)

- **samedi 20 mars 2027 à 9h30** – Salle Beracasa (Le Corum – Montpellier)
 9h15 : appel et tirage au sort pour déterminer l'ordre de passage.

Je souhaite bénéficier de l'accompagnateur de l'Orchestre : ☐ Oui ☐ Non
(Accompagnement pris en charge par l'Opéra Orchestre National de Montpellier Occitanie. Possibilité de répéter avec le(a) pianiste de l'Orchestre pour les candidats la veille du concours).

Je déclare accepter les conditions mentionnées dans le règlement du concours dont j'ai préalablement pris connaissance.

A le Signature : ……..

Les inscriptions doivent être envoyées au plus tard (réception du courriel ou cachet de la poste faisant foi) le mercredi 10 mars 2027. Les dossiers incomplets ne seront pas pris en compte.

Documents à joindre à la fiche d'inscription :
1) Curriculum vitae **2)** Photocopies des diplômes obtenus **3)** Photocopie d'une pièce d'identité

A retourner, dûment complétée

▪ par courriel à : concours.cor@oonm.fr
ou
▪ par voie postale à l'adresse suivante :
Opéra et Orchestre national de Montpellier Occitanie – Régie Générale de l'Orchestre
Le Corum - CS 89024 - 34967 Montpellier Cedex 2 – France